



Pénalités de remboursement anticipé crédit foncier

Par **karineb**, le **01/06/2008** à **21:19**

Ayant été abusée par le crédit foncier lors de l'établissement de mon prêt immobilier, je désire rembourser ce prêt sans payer de pénalité de remboursement anticipé. En effet l'offre comporte des illégalités comme d'être indexé sur l'indice euribor et présente des imprécisions sur le taux maximal de calcul des échéances.

Puis-je rembourser mon prêt sans payer les pénalités de remboursement antipé.